

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

ARRONDISSEMENT DE  
PONTOISE

L'an deux mille neuf, le vendredi **dix-huit septembre** à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

**Etaient présents :** M. HUBERT TARDIF - M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M. MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON - MME JULITA SALBERT - M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - M. ALAIN PINTE - MME ANNICK PETILLON - M. YVES TRÉZIÈRES - MME AGNES TELLIER - M. THIERRY MALHERBE - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - M. ALAIN DEBRETAGNE - MME ALEXANDRA GILLARDIN - MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO - M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - M. JOHANN SOUFI - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR

**ABSENTS REPRESENTES :**

MELLE ANNIE PARAGE	POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD
MME DANIELE DEBOUT	POUVOIR A MME DANIELLE PORTHÉ
M. FRANÇOIS DELAIS	POUVOIR A MME JULITA SALBERT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** MME JULITA SALBERT

Délibération : n°2009-85

**OBJET : INSTAURATION D'UN PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE DANS LE CADRE DU DROIT DE PREEMPTION DES COMMUNES SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX ET LES TERRAINS FAISANT L'OBJET DE PROJET D'AMENAGEMENT COMMERCIAL**

**CONVOCAATION**

Date : 11 septembre 2009  
Affichée le : 11 septembre 2009

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'exposé du rapporteur,

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 30  
Votants : 33  
Pouvoirs : 3

Considérant que la volonté de la Ville de L'Isle-Adam est d'organiser la sauvegarde du commerce de proximité, de renforcer l'attractivité du commerce traditionnel par des activités complémentaires et l'accueil de nouvelles activités par la remise sur le marché de locaux vacants, d'utiliser les opportunités de mutabilité du tissu commercial (libération des boutiques, les baux, remembrements éventuels), de restaurer voire de sauvegarder la diversité des commerces en vue du maintien d'une offre de cœur de ville équilibré et de qualité,

Après consultation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val d'Oise/Yvelines, et considérant rapport présentant la délimitation du périmètre de sauvegarde du commerce de proximité ci-annexé,

**COMPTE RENDU**

Affiché le : 25 Septembre 2009

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- rapporte la délibération n°06-0052 du 19 mai 2006 par le Conseil Municipal de l'Isle-Adam instaurant un périmètre sur la totalité du territoire communal,

- délimite le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur duquel sont soumises au droit de préemption les cessions de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux et les terrains faisant l'objet de projet d'aménagement commercial, selon les plans ci-annexés, à savoir sur les 4 secteurs suivants :

- Pôle du centre-ville
- Pôle du quartier de Nogent
- Pôle de la rue de Pontoise
- Pôle du quartier de la Garenne

- D'approuver la mise en place du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'un projet d'aménagement commercial selon ce périmètre,
- D'autoriser Monsieur le Maire à exercer ce droit de préemption conformément à l'article L 2122-22-21 du code général des collectivités territoriales
- D'Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant,

Fait à l'Isle Adam,

Pour le Député Maire par délégation  
Le Premier Adjoint,



**Hubert TARDIF**

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219503133-20090918-200985-DE

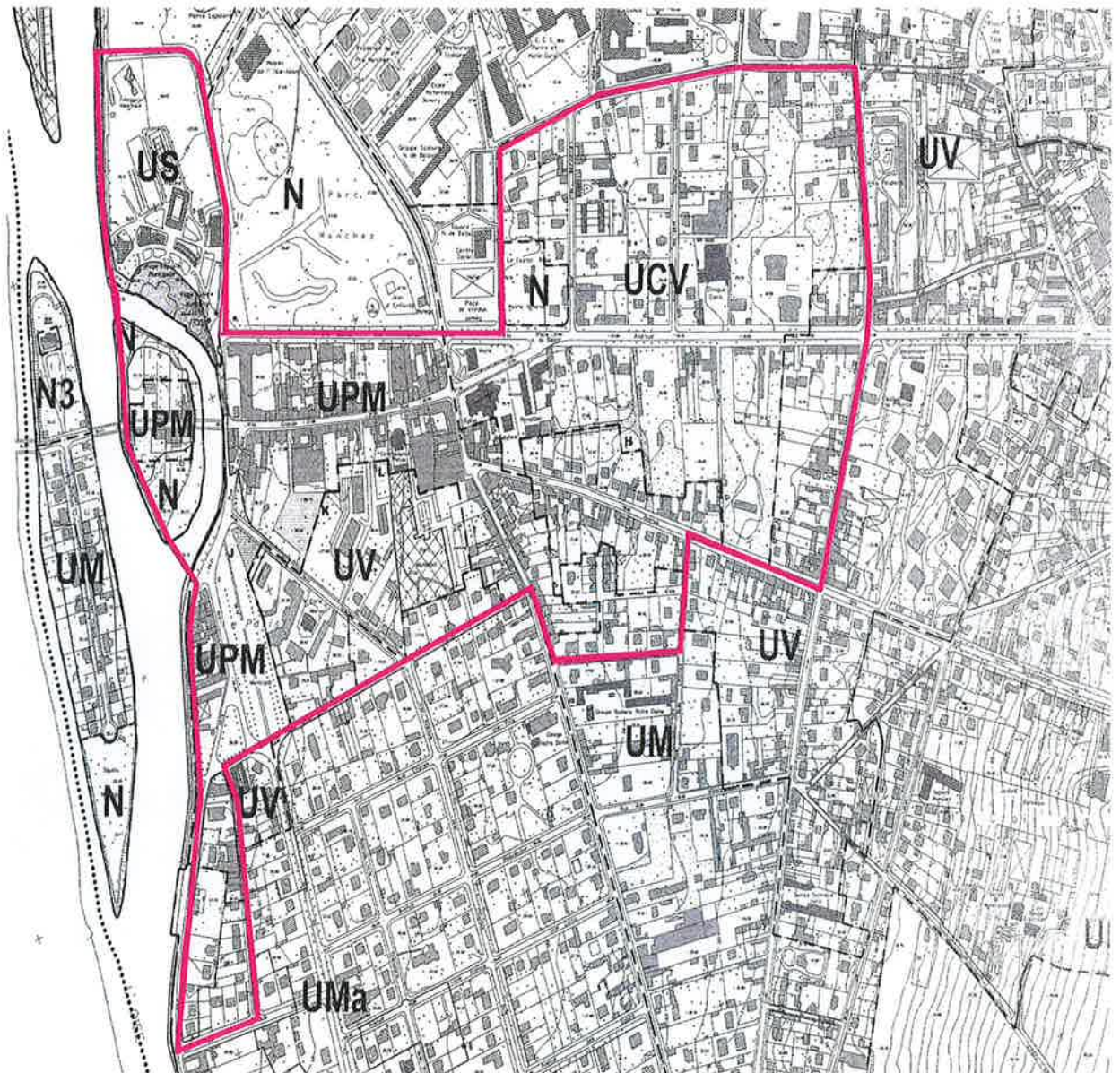
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2009  
Publication : 23/09/2009

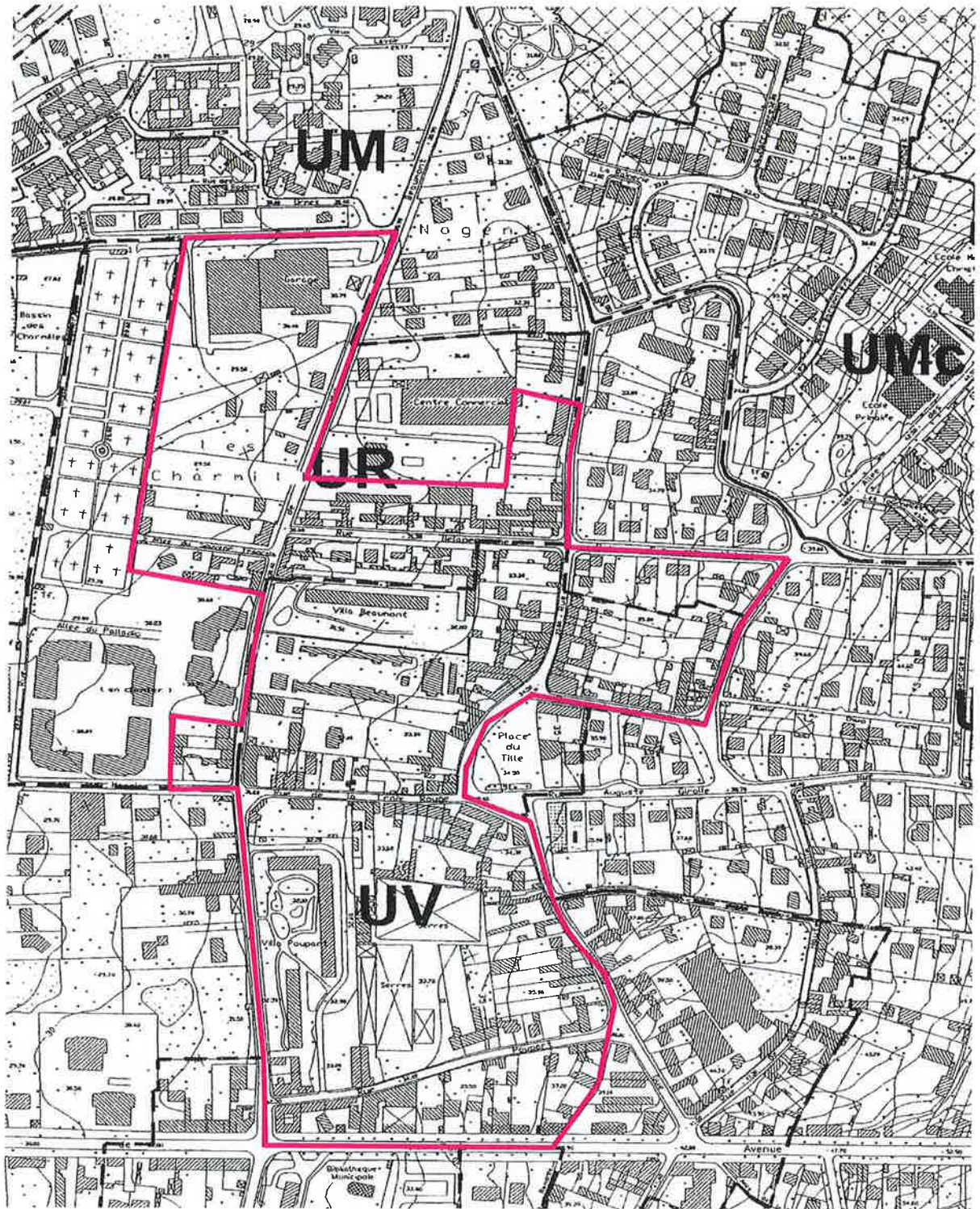
Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation



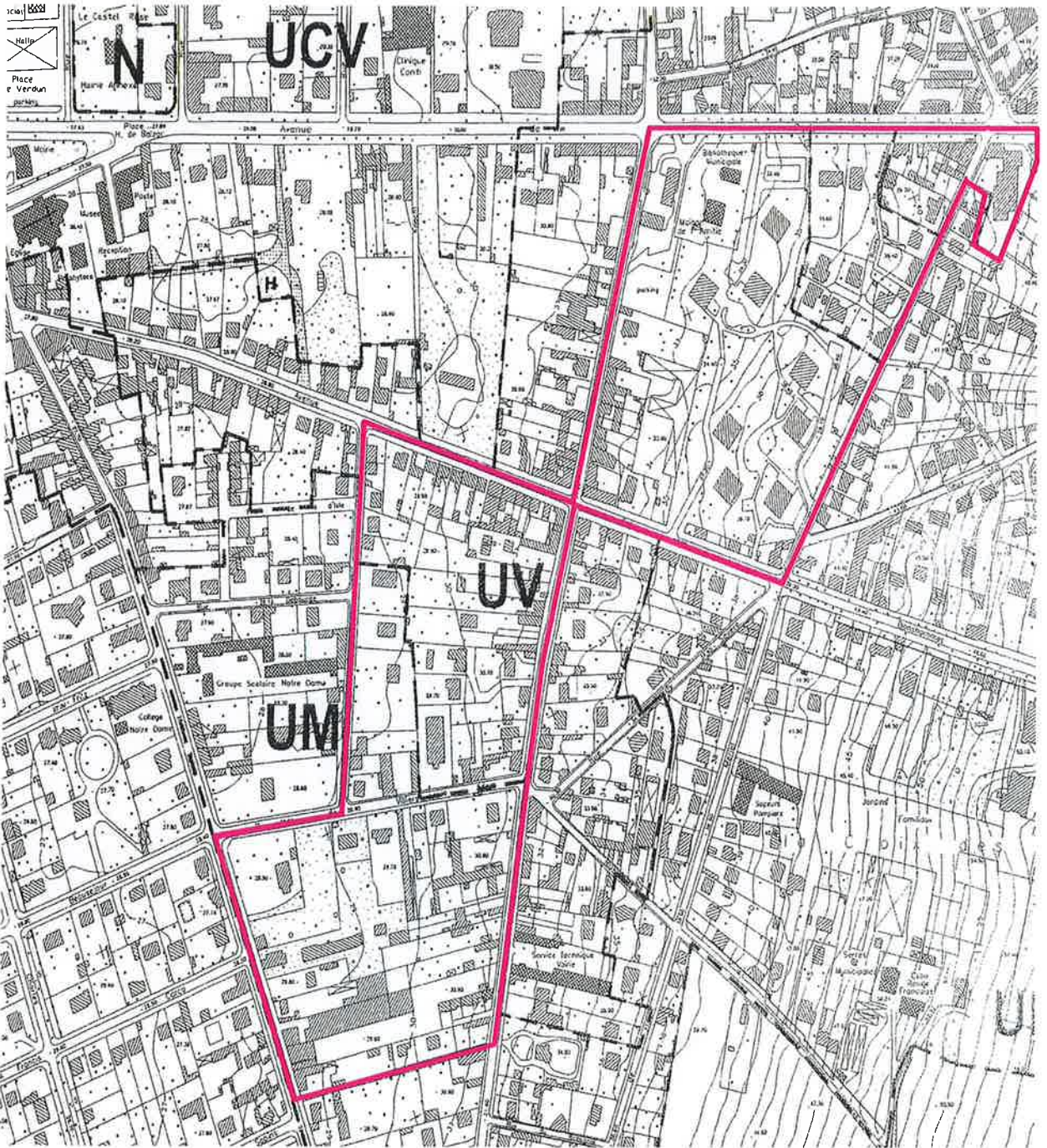
**Zone n°1 : pôle du centre-ville**



**Zone n°2 : pôle du quartier de Nogent**



### Zone n°3 : pôle de la rue de Pontoise



**Zone n°4 : pôle du quartier de la Garenne**

